



Nantes, le 4 septembre 2018

compte rendu de réunion

Direction générale aménagement

Direction infrastructures

Service infrastructures maritimes
et voies navigables

Référence : SIMVN/FLH/MLL/C8059

Date de la réunion : 20 août 2018

Lieu de la réunion : Mairie de La Turballe

Objet : **Projet d'aménagement du port de la Turballe** **Séance plénière d'ouverture de la concertation préalable**

Participants :

F. HAMEON - S. FAIVRE - F. LE HENANFF - S. BROSSAUD - C. GUILLEMOT: Département
F. FAGOT - E. DUBOIS : EGIS – Assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO)

Diffusion :

Direction (SF, MG)
Service infrastructures maritimes et voies navigables (SIMVN)

1 - Objectifs de la séance

Dans le cadre de son projet d'aménagement du Port de La Turballe, le Département est soumis à une obligation de concertation (cf. Code de l'Urbanisme, Article L,103-2). Par ailleurs, le maître d'ouvrage souligne l'importance de cette démarche vis-à-vis de l'appropriation du projet par ses usagers, riverains et citoyens du Département.

Dans ce contexte, la concertation préalable est initiée ce 20 Août 2018, avec les objectifs suivants :

- Renouveler l'information relative au projet,
- Favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble des personnes concernées,
- Concerter sur les aménagements envisagés et définir des priorités,
- Impliquer le public et recueillir des éléments d'aide à la décision,
- Définir des priorités pour alimenter les études à venir.

Cette concertation s'étendra jusqu'au 5 octobre 2018, permettant ainsi aux estivants et aux résidents à l'année de participer.

La séance plénière d'ouverture vise essentiellement à :

- Rappeler la genèse du projet,
- Présenter cette concertation réglementaire (ainsi que les modalités de participation),
- Présenter le projet et les aménagements envisagés,
- Répondre aux premières interrogations du public.

2 - Compte rendu des échanges

La séance plénière s'est tenue en 2 temps :

- Présentation générale par le maître d'ouvrage,
- Echange avec les participants

Pour plus de détails sur la présentation réalisée par le maître d'ouvrage, le support projeté lors de la réunion est également disponible sur le site de la concertation :

<https://participer.loire-atlantique.fr/processes/portdelaturballe>

Présentation générale de cette concertation préalable

Mot d'introduction

- En préalable à la présentation par le maître d'ouvrage (Département de Loire-Atlantique), M. le Maire de La Turballe a accueilli les participants, en rappelant notamment l'importance de ce projet et l'investissement prévu par la Département (43 million d'€, voté à l'unanimité du Conseil départemental).

Genèse du projet

Mme Haméon, Vice-Présidente au tourisme, à la mer et au littoral au Département de Loire-Atlantique, présente :

- L'historique du projet,
- L'histoire de la construction du Port de La Turballe,
- L'ensemble des activités recensées sur le Port,
- Les contraintes et problématiques liées à l'organisation du Port dans sa configuration actuelle.

Présentation de la concertation préalable

Mme Haméon poursuit la présentation, avec la description des enjeux et modalités de cette concertation ;

- Les raisons de cette concertation ;
- Les modalités de participation,
- Les rendez-vous programmés : réunions publiques et ateliers thématiques,
- Les suites qui seront données à cette étape.

Présentation du projet et des aménagements envisagés

Mme Haméon et M. Faivre, Directeur infrastructures au Conseil Départemental de Loire-Atlantique, présentent le projet envisagé :

- Rappel du principe d'aménagement issu de l'étude de faisabilité de 2017,
- Phasage et séquençement envisagés lors de ces études pour des raisons budgétaires et d'exploitation (maintien de l'activité pendant les travaux),
- Evolution des aménagements envisagés à ce jour suite aux contributions recueillies lors des ateliers de la concertation volontaire (avril 2018),
- Calendrier prévisionnel,
- Études à venir,

Echange avec les participants

Lors de cette séance de questions-réponses, de nombreux participants ont fait part de sujets de préoccupation.

Parmi les personnes qui se sont exprimées, étaient présents des résidents, des usagers du port (pêcheurs, plaisanciers, ...), des membres d'association de défenses de l'environnement, de représentation de fédération de sport sous-marin, ...

Les sujets évoqués sont regroupés ci-dessous par thématique, classés par ordre chronologique (lors de la séance de questions / réponses) :

Impact du projet sur l'ensablement des plages (notamment devant l'immeuble du Grand Pavois)

- Des études de modélisations sédimentologiques seront menées par des bureaux d'études spécialisés. Elles viseront à prévoir les évolutions sur l'ensablement des plages avoisinantes. Le projet sera construit et adapté pour éviter les évolutions négatives sur les plages environnantes.
- L'usage familial de cette plage, plus calme que celle des Brebis, sera pris en compte lors du choix des variantes d'aménagement à retenir.

Prise en compte de l'environnement

- Des études environnementales seront menées : un marché relatif au diagnostic de l'état initial est en cours d'attribution. Par la suite, le projet sera construit de façon à minimiser l'impact sur l'environnement, en respectant l'ensemble des réglementations applicables.

Implantation du pôle passagers et impact sur les commerces

- Le choix de l'implantation du pôle passagers sera fait en prenant en compte son impact sur les commerces, en comparaison avec les enjeux en terme de sécurité et facilité de manœuvre. Par ailleurs, une réflexion plus globale sur les stationnements et les cheminements sera menée. Elle sera également prise en compte dans le choix d'implantation.

Prise en compte de l'activité Plaisance – « délaissée »

- Ce projet permet de développer l'activité plaisance par la construction d'un avant-port qui pourrait permettre l'accueil de plus grands navires. Par ailleurs, il facilite les conditions de navigabilité dans le chenal.

Devenir du parking situé en face de la résidence Phaidra

- Dans le cadre de la convention signée entre le Port et EDF, les besoins en parking ont été identifiés. L'implantation exacte de ce stationnement n'est pas figée. Une des variantes consiste effectivement à mettre à profit ledit parking, situé dans le périmètre portuaire.

Financement et rôle d'EDF dans le montage du projet

- Une autorisation de budget sur la totalité de l'opération (43 millions d'euros) a été votée par le Conseil Départemental.
- EDF est un usager du port, et à ce titre il devra s'acquitter d'une redevance.
- Une étude économique a été réalisée lors des études de faisabilité, prenant en compte l'activité d'EDF notamment. Les retombées ont été estimées à une centaine d'emplois, et à 2 milliards d'euros sur 25 ans.

Sédimentation / envasement dans le port

- Une analyse portant sur l'envasement du port selon les variantes envisagées sera menée. Pour autant, il n'est pas prévu à ce stade de réaliser des ouvertures au niveau des digues de Turlandroux et/ou des Espagnols pour réaliser une « chasse » naturelle. Cette proposition sera néanmoins étudiée lors des phases de définition du projet.

Bâtiment EDF

- Le permis de construire déposé à la mairie présente un bâtiment de 10m de hauteur, dans la continuité des bâtiments existants.
- Concernant le bruit, il s'agit d'un entrepôt de stockage de matériel, et non d'un site de production.

Circulation

- Le trafic généré par l'activité d'EDF sera de l'ordre de 1 à 2 véhicules poids lourds / jour
- Une étude de trafic est en cours (réalisée par la Mairie de La Turballe).

Qualité des eaux

- M. le Maire précise que des mesures sont faites quotidiennement et que la qualité est bonne (cf pavillon bleu).
- Le projet sera construit conformément à l'ensemble des réglementations relatives à la qualité des eaux, que ce soit pour le traitement des eaux pluviales, de l'aire de carénage, ... Ces réglementations étant de plus en plus strictes, la qualité des eaux devrait s'en trouver encore améliorée. Il n'y a pas lieu de s'attendre non plus à une prolifération des algues vertes liée à ce projet d'aménagement.

Station d'avitaillement / récupération des eaux grises et noires

- Ces problématiques seront étudiées lors de la définition du projet, et des travaux spécifiques pourraient être retenus.

Maquette 3D du projet

- Les études de conception du projet comprennent un volet « Building Information Modeling », c'est-à-dire qu'un modèle 3D numérique sera mis en œuvre et partagé entre tous les concepteurs. Des extraits pourront être présentés au public via le site du Département.